

INVESTISSEMENTS SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ SGSOC : UN CIMETIÈRE DE PROMESSES NON TENUES



GREENPEACE

People
Action
Solutions



Investissements sociaux de la société SGSOC : un cimetière de promesses non tenues

Résumé

En 2009, la société Sithe Global Sustainable Oils Cameroon (SGSOC) a signé une convention d'établissement avec le gouvernement du Cameroun dans le but de créer une plantation de palmiers à huile dans la Région du Sud-Ouest. À l'époque, le projet était connu sous le nom de Herakles Farms, en référence à l'investisseur américain qui s'est ensuite retiré en 2015.

Le 25 novembre 2013, SGSOC a obtenu par décret présidentiel une concession provisoire de trois ans de la part du gouvernement camerounais. Dans des mémoranda d'entente et des cahiers des charges, la société avait promis de réaliser différents types d'investissements dans les villages dont les terres seraient exploitées dans le cadre de la concession. Elle s'engageait notamment à assurer des emplois à long terme, construire des écoles et des hôpitaux, donner accès à l'eau et l'électricité aux communautés locales, payer des taxes au gouvernement et verser des indemnités aux communautés touchées par le projet. Malheureusement, le manque de transparence de la société et des organes gouvernementaux limite considérablement la possibilité d'effectuer une évaluation indépendante des réalisations de la société.

Malgré ces limitations, en septembre 2016, Greenpeace Afrique a mené une enquête de terrain dans la zone de la concession auprès des communautés locales afin de déterminer si la société SGSOC a tenu ses promesses.

Le résultat de cette enquête révèle un cimetière de promesses non tenues.

La société SGSOC affirme avoir obtenu le consentement libre, informé et préalable (CLIP) des communautés locales.

Toutefois, des membres de douze communautés ont déclaré à Greenpeace Afrique qu'aucun accord formel n'avait été établi. Il est probable que plusieurs autres communautés soient dans la même situation.

Plusieurs sources indiquent également que la société SGSOC n'a pas respecté ses obligations financières liées à la concession. Elle n'aurait pas non plus payé les allocations mensuelles promises aux villages dont elle a obtenu les terres.

La société SGSOC a également promis des emplois à long terme pour les membres des communautés.

En 2012, l'entreprise écrivait qu'elle aurait besoin d'environ 8,000 employés une fois opérationnelle, mais en octobre 2016 elle n'employait que quelques centaines de personnes. Dans la majorité des villages, les habitants rapportent que le nombre d'embauches par l'entreprise a été bas ou inexistant.

La société SGSOC n'a construit ni école ni hôpital, et n'a pas amélioré de manière durable l'état des routes ni fourni l'accès à l'eau et l'électricité.

Dans le présent rapport, Greenpeace Afrique décrit le contraste au goût amer entre les promesses de la société SGSOC et la réalité sur le terrain. La colère monte dans les villages situés dans la zone de concession et en octobre, sept chefs de villages ont écrit une lettre au président du Cameroun afin de lui annoncer le retrait de leur soutien au projet. 244 fermiers ont eux déposés plainte pour violation de propriété contre l'entreprise.

Greenpeace Afrique souhaite ajouter sa voix à celles des communautés locales pour mettre fin à ce projet de plantation de palmier à huile qui n'a engendré que de fausses promesses et des suspicions de corruption, comme le décrit le rapport publié par Greenpeace Afrique en septembre dernier, intitulé Herakles Farms/SGSOC : histoire d'un projet d'huile de palme destructeur au Cameroun.

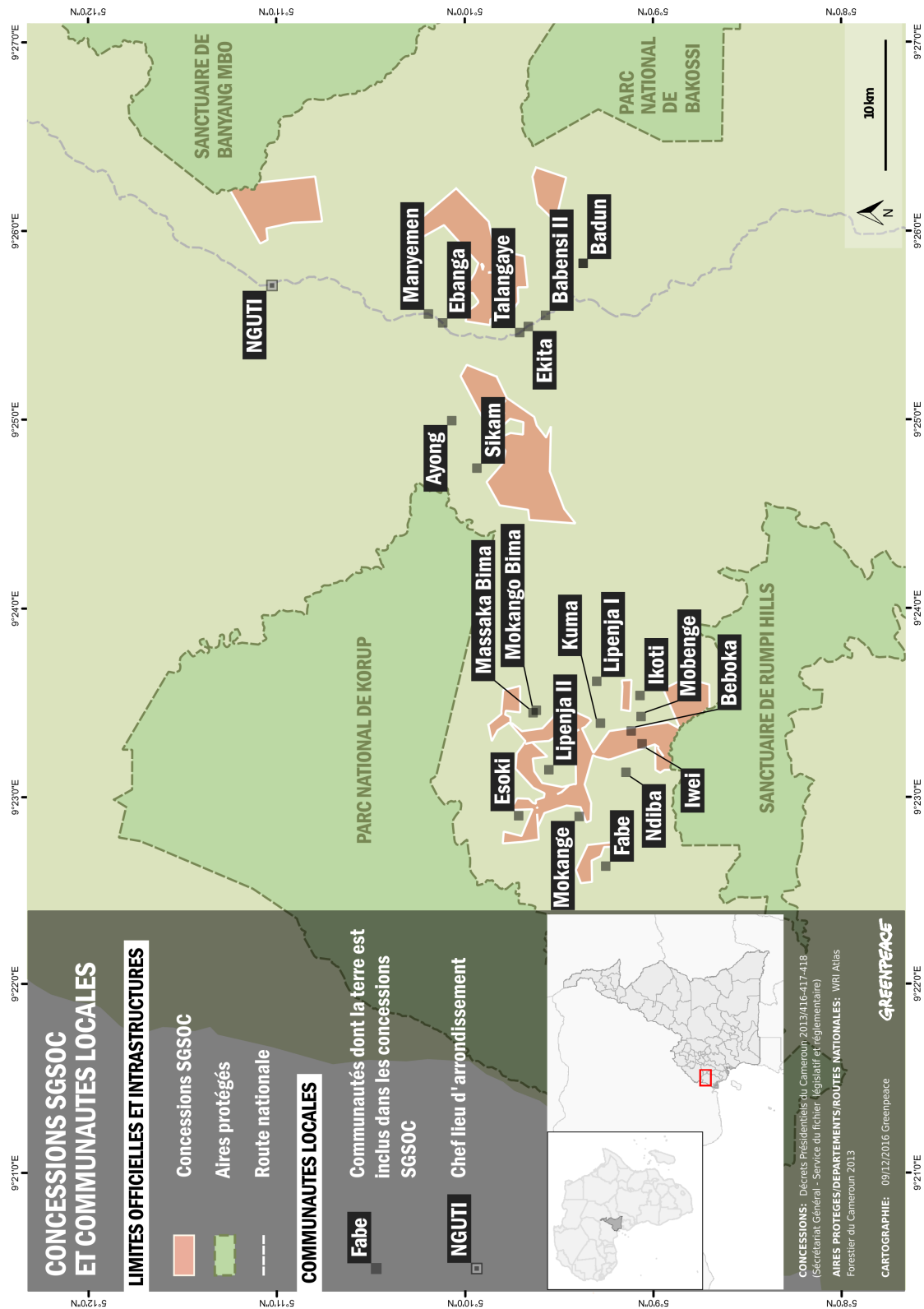
Le délai de la concession provisoire obtenu par SGSOC a maintenant expiré. Le gouvernement camerounais peut donc légitimement mettre fin à six ans d'exploitation forestière illégale, de mépris des droits des communautés locales, d'investissements non réalisés et de destruction de la forêt de la part de la société SGSOC, afin de permettre un réel développement qui contribuerait enfin au bien-être des communautés locales.

Greenpeace en appelle au gouvernement camerounais pour :

- ne pas accorder de concession à long terme à la société SGSOC et mettre fin à ce projet catastrophique;
- s'assurer que justice soit faite pour les travailleurs lésés par la société SGSOC et que cette dernière leur verse des compensations équitables ;
- mener une enquête officielle afin de déterminer la responsabilité de la société SGSOC dans les activités illégales liées à ce projet au cours des 6 dernières années ;
- écouter les demandes des communautés locales et leur permettre d'obtenir des droits sécurisés sur leurs terres ancestrales.



Greenpeace Afrique a partagé le contenu de ce rapport avec SGSOC ainsi que le Ministère camerounais de l'Economie, de la planification et de l'aménagement du territoire (MINEPAT), en leur demandant d'y ajouter leurs commentaires. Cependant, tous les deux ont décliné cette opportunité.



1. Introduction

Le 25 novembre 2013, le gouvernement camerounais a accordé une concession provisoire à la société Sithe Global Sustainable Oils Cameroon (SGSOC) qui était alors une filiale de la société Herakles Farms (HF) basée aux États-Unis, pour la création d'une plantation de palmiers à huile.¹ Recouvrant un total de 19 843 hectares, la zone faisant l'objet du bail se divisait en 3 parties et comprenait les terres agricoles de 22 communautés locales,² dont deux situées sur un point chaud de biodiversité.

La société SGSOC affirme avoir obtenu le consentement libre, informé et préalable (CLIP) des communautés locales pendant le processus d'acquisition des terres.³ Toutefois, cette déclaration a été démentie aussi bien par des membres des communautés locales que par des experts ayant effectué des enquêtes.⁴ En effet, en 2009, la société SGSOC et le gouvernement camerounais ont signé un accord définissant la nature du projet et accordant à la société des droits étendus pour une période de 99 ans, avant même que celle-ci n'engage de façon significative les parties prenantes et certainement sans avoir informé les communautés locales au préalable.⁵

Depuis sa création, la société SGSOC promet un futur radieux en matière de développement dans les zones situées autour de sa plantation. « [...] cette société donnera du travail à nos enfants et améliorera les conditions de vie des communautés du village en construisant des infrastructures publiques, des hôpitaux, des écoles et des routes, et en offrant des bourses ; mais avant toute chose, elle paiera des taxes au gouvernement et aux conseils des villages », voilà ce que disait le procès-verbal d'une réunion de présentation organisée en 2008 à Mundemba, la capitale de l'une des divisions dans lesquelles est située la concession de SGSOC.⁶

Ces engagements, ainsi que d'autres étaient inclus dans divers documents signés avec les communautés locales et le gouvernement.⁷

D'après l'article 3 du décret présidentiel accordant la concession provisoire, la société SGSOC devait payer une rente foncière annuelle de 198 430 000 francs CFA (soit 302 505 euros).⁸ D'après l'article 4 du même décret, l'État du Cameroun a le droit de résilier la concession si, à la fin des trois ans de période de probation, la société n'a pas effectivement réalisé les investissements prévus dans le *cahier des charges*.⁹

Le 25 novembre 2016, le délai de la concession provisoire accordé à SGSOC a expiré. Selon certaines rumeurs, le gouvernement l'aurait prorogée ou du moins, aurait l'intention de la proroger.

Une telle prorogation pourrait être annulée par la justice, étant donné que la législation camerounaise en matière de régime foncier interdit aux sociétés étrangères de profiter d'une prorogation d'une concession provisoire. En fait le gouvernement n'a que deux solutions : accorder un bail emphytéotique ou tirer un trait sur le projet.¹⁰

Avant l'expiration du délai de la concession provisoire accordé à SGSOC, Greenpeace a tenté de faire l'inventaire des contributions de la société en faveur du bien commun et de ses réalisations en matière d'investissement social et de développement des communautés. Six ans après le début des opérations de la société au Cameroun, nous n'avons pu recenser que des promesses non tenues. Comme l'a déclaré un habitant de Lipenja II pendant une réunion communautaire organisée en septembre 2016 : « Des promesses, des promesses, rien que des promesses. Des promesses jusqu'à ce que les plus vieux décèdent sans avoir obtenu quoi que ce soit de la part de SGSOC. Cette société ne sait faire que ça, des promesses. Nous avons attendu en vain qu'elle tienne ses fameuses promesses. Résultat, nous sommes en train de mourir à petit feu et ces promesses ne seront jamais tenues. »¹¹



© Greenpeace / Jonas Hulsens
Arbre à Kola à Iwei



2. Promesses non tenues

SGSOC avait promis de :

« communiquer et négocier directement avec les propriétaires des terres et la population locale lors de la prise de possession des terres. »¹²

Un habitant de Ndiba déclare :

« L'accord qui a été signé n'a pas été établi par nous. Aucun accord n'a été passé avec les villageois, ils ont signé un accord avec des gens de là-haut, des gens des bureaux. »¹³

« Nous savons quelles terres nous devons leur donner. Mais nous ne l'avons pas fait. Nous leur avons montré les terres, mais nous ne les leur avons pas encore données », ajoute un habitant de Mobenge.¹⁴

SGSOC avait promis :

« [...] les fermes et communautés existantes resteront telles quelles et des terres seront conservées à part pour leur expansion. »¹⁵

Un habitant d'Ebanga déclare :

« ils sont entrés dans des fermes appartenant à des gens et ont commencé à faire des tracés. [...] Ils ont même détruit certaines fermes. Et je crois bien qu'ils n'ont toujours pas versé de compensation aux propriétaires de ces fermes. »¹⁶

SGSOC avait promis :

« Nous créerons des milliers d'emplois pendant des dizaines d'années dans une région qui connaît actuellement un taux de chômage très important. »¹⁷

Le chef Lordson Asek Akum d'Ayong déclare :

« Suite à des difficultés financières, SGSOC a licencié il y a 2 ans. Au départ ils employaient près de 600 travailleurs, mais ce nombre a fortement chuté. »¹⁸

SGSOC avait promis :

« des programmes sociaux de grande envergure avec notamment la création de bourses pour les études supérieures et de programmes de développement. »¹⁹

Le chef Motto Divine Ngoe de Ndiba déclare :

« Ils ont accordé des bourses à certains élèves, mais je ne suis pas sûr que ces derniers soient originaires des villages dont les terres sont incluses dans la concession. Dans mon village, je ne connais aucun élève qui a bénéficié d'une bourse. »²⁰

SGSOC avait promis :

« La construction d'infrastructures publiques, notamment des routes, des hôpitaux et des écoles. »²¹

Le chef Okanda Alex Ekpeni d'Esoki déclare :

« Ils avaient promis de construire des routes et de donner du travail à nos enfants, mais ils n'ont pas tenu leurs promesses. Rien n'a été fait. »²²

SGSOC avait promis :

« Des investissements dans les écoles, les hôpitaux et les systèmes d'épuration de l'eau et la mise en place de programmes destinés aux communautés. »²³

Le chef Philip Wangoe de Fabe déclare :

« Dans un premier temps ils ont respecté certaines des conditions, en creusant un forage d'eau par exemple. De l'eau en est sorti plusieurs fois, mais après ça, plus rien. »²⁴



Homme portant un tee-shirt contre HF/SGSOC pendant une manifestation à Mundemba le 14 novembre 2012



3. Manque de transparence



© Greenpeace / Jonas Hulsens
Cacaoyer à Lipenja II

Quels sont exactement les investissements et autres obligations stipulés dans le *cahier des charges* de SGSOC ? Greenpeace a contacté la société SGSOC pour lui poser la question.²⁵ Plutôt que de répondre à la question, la société a proposé une nouvelle fois de se rencontrer afin de discuter des différents problèmes.²⁶ Nous avons donc renvoyé une liste d'engagements figurant dans les mémoranda d'entente et les *cahier des charges* relatifs au projet et avons demandé à la société d'indiquer lesquels étaient applicables, et d'ajouter ceux qui manquaient.²⁷ Malgré plusieurs relances,²⁸ nous n'avons reçu aucune réponse à nos questions.

Le Ministère de l'Economie, de la planification et de l'aménagement du territoire (MINEPAT) camerounais préside un comité interministériel chargé du contrôle des activités de SGSOC. D'après certains médias, le comité a visité les sites du projet en mars 2014, en février 2015 et en janvier 2016.²⁹ Greenpeace a donc envoyé une demande d'informations au MINEPAT.³⁰ Outre le contenu du *cahier des charges* de SGSOC, nous leur avons demandé de nous transmettre de la documentation concernant les activités du comité de contrôle, par exemple des rapports de mission, des procès-verbaux de réunions, des analyses, des cartes et des comptes rendus décisionnels. Le Ministère ne nous a pas répondu par écrit. Pendant une réunion avec un employé de Greenpeace, le représentant officiel du comité a refusé de partager les informations demandées.

D'autres organes officiels sont impliqués dans le contrôle des activités de SGSOC et en particulier de ses investissements. Ce sont les commissions consultatives foncières créées au niveau des subdivisions.³¹ Les commissions consultatives foncières sont présidées par les sous-préfets. Ces commissions rassemblent non seulement un certain nombre de fonctionnaires locaux, mais elles doivent également être composées de chefs et de deux notables de chaque communauté dont la terre a été concédée à une société. La commission consultative foncière est supposée évaluer la mise en valeur des terres et établir un rapport spécifiant le montant des investissements effectués, qui sera ensuite transmis au ministère en charge des terres par le préfet.³² Greenpeace a mis en copie les préfets et les sous-préfets dans sa demande d'informations à SGSOC et au MINEPAT. Toutefois, nous n'avons reçu aucune information concernant les activités des commissions consultatives et leur contrôle des activités de SGSOC.

Enfin, une association appelée SGSOC-Project Affected Villages (SGSOC-PAV) a été créée en 2013 « [...] dans le but de superviser et d'assurer le respect des engagements décrits dans le mémorandum [sic] d'entente et le cahier des charges et dans les autres accords passés entre Herakles Farms (SGSOC) et les villages concernés ». ³³ Le conseil de l'association SGSOC-PAV est constitué des dirigeants de la société et de 19 représentants des différents villages. L'association se décompose en 4 comités : infrastructure, pôle juridique et administration, emploi. Ce dernier comité est dirigé par SGSOC.³⁴



Dans un document datant de 2013 recouvrant les questions fréquemment posées, la société déclare que l'association SGSOC-PAV compte une centaine de membres, dont des chefs, des femmes, des jeunes, ainsi que des représentants de diverses religions et communautés.³⁵

Des entretiens avec des membres de certaines communautés et des chefs siégeant au bureau de l'association SGSOC-PAV nous ont amenés à remettre en question la légitimité, l'indépendance et les performances de l'association. Selon certaines allégations, le président et le secrétaire auraient reçu de l'argent et un véhicule de la part de SGSOC. L'un des chefs, qui a souhaité garder l'anonymat, a déclaré à Greenpeace : « Selon certaines informations, le chef de Talangaye et celui de Lipenja reçoivent un salaire de 700 000 francs par mois de la part de SGSOC. SGSOC les a payés, c'est pour cette raison qu'ils se sont ralliés à sa cause et qu'ils ont essayé de convaincre le reste de la population. » (notre traduction) Un autre chef, qui souhaite également rester anonyme a déclaré : « Étant donné qu'ils [le président et le secrétaire] travaillent pour la société, les personnes appartenant à des communautés autres que les leurs ne retirent aucun bénéfice de l'association. C'est pourquoi nous, les autres membres du bureau, demandons leur démission, car leur mandat a expiré. » (notre traduction)

L'association SGSOC-PAV ne bénéficiant d'aucune source de revenus indépendante, c'est la société SGSOC qui finance les réunions. Par conséquent, aucune réunion du conseil ne peut être convoquée sans l'autorisation de la société.³⁶

Certains déplorent également que les personnes invitées aux réunions le soient de façon très tardive et ne reçoivent aucun rapport de réunion. L'un des chefs déclare : « Ils ne nous préviennent que la veille des réunions. C'est très gênant pour nous, car nous n'avons pas le temps nous préparer et nous ne pouvons donc pas nous exprimer pleinement lors des réunions. Nous sommes informés de façon trop tardive et nous sommes toujours mal à l'aise lors des réunions. »³⁷

L'association SGSOC-PAV n'a pas tenu d'activités depuis plus d'un an et demi. Les réunions les plus récentes ont eu lieu en février 2015 et seuls les membres du conseil y étaient présents. À cette occasion, Jonathan Johnson-Watts, le nouvel investisseur britannique, s'est présenté, et il a informé le bureau que la plupart des investisseurs s'étaient retirés et que la société connaissait des difficultés financières.³⁸ Une nouvelle réunion de l'association SGSOC-PAV devait être organisée quelques mois plus tard, mais elle n'eut jamais lieu.³⁹

Le manque de transparence de SGSOC limite grandement toute tentative d'évaluation de ses performances, ne fût-ce qu'en raison du fait que la nature et la portée précises de ses obligations restent inconnues. Ce manque de transparence est un problème général qui pervertit tous les aspects de l'allocation des terres pour des activités agricoles à grande échelle au Cameroun. Les communautés locales, dont les intérêts et les droits sont directement atteints par de tels projets, sont souvent laissés dans l'obscurité.⁴⁰ Le cas du projet de palmiers à huile de SGSOC est un exemple flagrant.



© Environmental investigation agency

Image aérienne de la concession SGSOC près de Babensi II



4. Le processus CLIP défaillant de SGSOC

Les lois internationales exigent que les sociétés obtiennent le consentement libre, informé et préalable (CLIP) des communautés locales affectées par leurs projets. Le CLIP est le principe selon lequel une communauté a le droit de donner ou de ne pas donner son accord aux projets proposés. Il nécessite des négociations entre les investisseurs, les sociétés ou les gouvernements et les communautés locales affectées, éclairées et exemptes de toutes contraintes, avant tout début d'activité et tout établissement de contrat d'acquisition de terres à grande échelle.⁴¹

Le principe du CLIP n'est pas reconnu par la loi camerounaise. Les lois et réglementations existantes mentionnent les termes « consultation » et « participation », mais n'évoquent jamais l'accord des communautés.⁴² Dans son Étude d'impact environnemental et social (EIES, en anglais ESIA), l'acronyme CLIP renvoie à « consultation » libre, informée et préalable, au lieu de « consentement ».⁴³

Les normes pour la participation reconnues par la loi camerounaise et la définition de SGSOC sont significativement moins contraignantes que celles du principe du CLIP reconnu au niveau international. Le mécanisme principal pour la consultation des communautés est une procédure impliquant les comités consultatifs mentionnés au chapitre précédent. Ces procédures n'impliquent que les chefs et une poignée de notables. Elles ne garantissent ni ne nécessitent une représentation et une participation effectives des communautés affectées.⁴⁴ D'après une analyse menée par les organisations non gouvernementales camerounaises que sont le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) et le Réseau de Lutte contre la Faim (RELUFA), même les exigences minimales en matière de consultation établies dans la loi camerounaise n'ont pas été respectées par SGSOC lors de la tenue des réunions des comités consultatifs fonciers de la subdivision de Nguti.⁴⁵

Les déclarations de SGSOC selon lesquelles elle aurait obtenu le CLIP ont été totalement réfutées par les experts ayant effectué des enquêtes sur le terrain. D'après Dupuy et Achankap Bakia, certains chefs et autres personnes influentes des différentes communautés ont fait l'objet d'intimidations et se sont vus proposer des pots-de-vin lors du processus de négociation.⁴⁶ Nelson et Lomax, de l'ONG Forest Peoples Programme (FPP) basée au Royaume-Uni, déclarent que la société a exploité la peur des communautés locales de se confronter aux autorités gouvernementales pour forcer les décisions sur le terrain, malgré de fortes contestations et désaccords.⁴⁷

Ils signalent également que les actions concrètes de la société, telles que la délimitation des terres et la déforestation, n'étaient que rarement précédées d'actions d'information et de discussions et étaient menées sans l'accord des communautés locales.⁴⁸ Ils concluent : « D'après les informations dont nous disposons, presque aucune des communautés vivant dans la zone visée par le projet de la société Herakles/SGSOC n'ont donné leur consentement libre, informé et préalable pour la création d'une plantation de palmiers à huile sur leurs terres coutumières. »⁴⁹

Il semble que SGSOC ait obtenu l'assentiment des communautés locales en offrant des cadeaux aux bonnes personnes au bon moment. Lors d'entretiens menés par Greenpeace en septembre 2016, des représentants de plusieurs communautés ont déclaré que les employés de la société n'avaient cessé de leur proposer de la nourriture et de l'alcool à chaque action menée sur leurs terres.⁵⁰ En janvier 2013, la société a même publié un communiqué de presse indiquant qu'elle avait « [...] donné de la nourriture à 1 700 foyers répartis dans 38 villages situés dans la subdivision de Nguti du département Kupe-Muanenguba, ainsi qu'à Mundemba et Toko, dans le département de Ndian. Au total, 11 tonnes de riz et 10 tonnes de poissons ont été distribuées à plus de 8 000 personnes dans les zones de Nguti, Mundemba et Toko ».⁵¹

Certains membres de communautés décrivent ces cadeaux comme des manœuvres destinées à influencer la prise de décision : « Ce que j'ai vu c'est que la société a tout fait pour nous influencer, ces cadeaux ne servaient qu'à convaincre certains décideurs de signer pour leur donner nos terres. Voilà le genre de moyens qu'ils ont utilisés. »⁵²

Comme nous allons le voir dans le prochain chapitre, plusieurs communautés vivant dans la zone de la concession déclarent ne jamais avoir accepté de céder des terres à SGSOC. De plus, le 25 octobre 2016, sept chefs de la subdivision Nguti ont écrit une lettre au président du Cameroun afin de l'informer de leur décision de retirer leur soutien et de ne pas donner leur accord au projet. Ils ont écrit : « [...] les méthodes de cette société et sa façon de s'appropriier les terres et d'ignorer les nombreuses plaintes des communautés depuis son arrivée sur nos terres nous ont laissé un goût amer. »⁵³



5. Les obligations de SGSOC en matière d'investissement social

Comme indiqué au chapitre 3, SGSOC et le MINEPAT ont refusé de communiquer à Greenpeace le contenu du cahier des charges auquel fait référence le décret présidentiel. Toutefois, le document contenant les questions fréquemment posées rédigé par Herakles Farms mentionne l'existence d'un mémorandum d'entente et d'un cahier des charges signés par SGSOC et l'État.⁵⁴ Certains de ces documents sont disponibles dans le domaine public, soit car HF les a publiés sur son site web à un moment donné, soit parce qu'ils ont fait l'objet de fuites et ont été publiés par d'autres acteurs.⁵⁵

- « **Memorandum of understanding between the indigenes [sic] of Nguti sub division and SG Sustainable Oils Cameroon LTD** » (Mémorandum d'entente entre les indigènes de l'arrondissement de Nguti et SG Sustainable Oils Cameroon LTD), daté du 27 juillet 2010, signé par les représentants de 21 villages ;⁵⁶

- « **Memorandum of understanding between the indigenes [sic] of Mundemba and Toko subdivision and SG Sustainable Oils Cameroon LTD** » (Mémorandum d'entente entre les indigènes des arrondissements de Mundemba et Toko et SG Sustainable Oils Cameroon LTD), daté du 30 juillet 2010, signé par les représentants de 30 villages ;

- « *Common Commitment (Cahiers des Charges) concluded by the State of Cameroon represented by the Senior Divisional Officer for Ndian and SG Sustainable Oils Cameroon Ltd, hereinafter referred to as the Company, for the exploitation of parcels of national land in Ndian Division* » (Cahiers des Charges établi entre l'État du Cameroun représenté par le Préfet pour Ndian et SG Sustainable Oils Cameroon Ltd, ci-après dénommée la Société, pour l'exploitation de parcelles de terres nationales dans le département de Ndian), daté du 31 août 2011, signé par le préfet ;

- « *Common Commitment (Cahiers des Charges) concluded by the State of Cameroon represented by the Senior Divisional Officer for Kupe Muanenguba Division and SG Sustainable Oils Cameroon Ltd, hereinafter referred to as the Company, for the exploitation of parcels of national land in the Kupe Muanenguba Division* » (Cahiers des Charges établi entre l'État du Cameroun représenté par le Préfet pour la division de Kupe Muanenguba et SG Sustainable Oils Cameroon Ltd, ci-après dénommée la Société, pour l'exploitation de parcelles de terres nationales dans

le département de Kupe Muanenguba), daté du 15 septembre 2011, signé par le préfet ; le mémorandum d'entente du 27 juillet 2010 fait partie intégrante de ce cahier des charges ;

- « *Common Commitment (Cahiers des Charges) concluded by the State of Cameroon represented by the Senior Divisional Officer for Ndian and SG Sustainable Oils Cameroon Ltd, hereinafter referred to as the Company, for the exploitation of parcels of national land in Ndian Division* » (Cahiers des Charges établi entre l'État du Cameroun représenté par le Préfet de Ndian et SG Sustainable Oils Cameroon Ltd, ci-après dénommée la Société, pour l'exploitation de parcelles de terres nationales dans la division de Ndian), daté du 6 juin 2013, signé par le préfet. Un mémorandum d'entente daté du 3 février 2012 fait partie intégrante de ce cahier des charges ;⁵⁷ ce dernier semble ne pas avoir été publié, c'est pourquoi nous avons demandé à SGSOC de nous le communiquer, en vain.⁵⁸

Mis à part les noms des arrondissements respectifs et de quelques formulations, les mémorandums d'entente de 2010 sont identiques. Ils stipulent que les représentants de la communauté acceptent les investissements de SGSOC dans leur arrondissement et acceptent que le projet commence immédiatement après une délimitation conjointe de la zone du projet. Ils précisent également les engagements pris par la société en échange :

- conduire une **Étude d'impact environnemental et social** (EIES) ;
- procéder à une **délimitation conjointe** des terres, avec l'administration et les communautés ;
- **éviter d'endommager les terres agricoles existantes** et verser une compensation en cas d'expropriation ;
- respecter une **zone de tampon** entre les plantations et les terres agricoles locales, les forêts communales, les forêts communautaires et les zones protégées ;
- laisser une partie des terres en concession pour **des producteurs satellites** et acheter leur production ;
- fournir une **assistance technique** aux fermiers locaux ;
- créer des **emplois durables** ;
- payer à chaque village des **allocations mensuelles** (révisables) de 50 000 francs CFA (76 euros) dès la première année d'activité et de 200 000 dès la première année de production ;
- payer **l'impôt sur les sociétés** auprès des autorités compétentes ;
- payer des **frais de location foncière** au Trésor public local ou de la façon définie par le gouvernement ;
- financer les **écoles locales** ;





© Greenpeace / Jonas Hulsens
Cultivateur de cacao à Mopako

- fournir des **bourses** d'enseignement supérieur dès la première année d'activité ;
- fournir des **cliniques médicales** pour les employés et les rendre accessibles aux communautés locales (le cahier des charges de 2013 stipule même que la société doit fournir des infrastructures médicales telles que des **hôpitaux**, des centres de santé ou des pharmacies) ;
- donner aux communautés l'accès à des puits modernes et à **l'eau potable** ;
- fabriquer de l'électricité et, dans la mesure du possible, distribuer le surplus aux communautés à prix bas ;
- investir dans des **routes agricoles**.

Le mémorandum d'entente souligne l'intention des parties de préparer un accord officiel. D'après Nelson et Lomax, la population locale avait compris dans un premier temps que les mémorandums d'entente étaient des accords par le biais desquels les parties prenantes s'engageaient à continuer les discussions. « *Très peu de personnes ont compris que via ces documents, les communautés donnaient leur accord pour concéder des terres à Herakles/SGSOC, car la population n'avait pas encore été informée des projets exacts de la société concernant les endroits où ils vivaient* ». ⁵⁹ Lors d'entretiens menés par Greenpeace en septembre 2016, des membres de différentes communautés et des chefs ont déclaré qu'ils pensaient que SGSOC allait ensuite engager des négociations avec chacune des communautés. Plusieurs informateurs ont souligné que quels que soient les accords qu'ils ont pu donner, ils l'ont fait à condition que les négociations continuent, qu'un accord officiel soit signé au niveau de chaque village et qu'ils participent à la délimitation des terres à concéder. À ce jour, la majorité des villages n'a conclu aucun accord officiel avec la société.

Quelques exemples : Un villageois d'Ikoti : « *Jusqu'à aujourd'hui, nous, les membres de la communauté, n'avons signé aucun document selon lequel nous concédions nos terres à ces gens.* » ⁶⁰

Un habitant de Mobenge : « *Nous n'avons signé aucun accord avec SGSOC. Nous n'avons jamais reçu aucun document de leur part. Nous savons quelles terres nous devons leur donner. Mais nous ne leur avons pas données. Nous leur avons montré les terres, mais nous ne leur avons pas encore données.* » ⁶¹

Un villageois de Lipenja II : « *Nous ne nous sommes jamais assis autour d'une table pour donner notre accord à quelque activité forestière que ce soit pour ce village. Nous n'avons jamais conclu aucun accord avec eux. Nous ne nous sommes jamais assis autour d'une table [...] Ils se sont contentés de venir et de nous dire : « Nous avons fait ça et ça » mais nous n'avons conclu aucun accord avec eux concernant leurs obligations.* » ⁶²

Un habitant de Ndiba : « *L'accord qui a été signé n'a pas été établi par nous. Aucun accord n'a été passé avec les villageois, ils ont signé un accord avec des gens de là-haut, des gens des bureaux.* » ⁶³

Mise à part l'allocation mensuelle, les mémorandums d'entente et le cahier des charges ne contiennent pas d'autres informations concernant le calendrier, la quantité ni les zones géographiques des investissements sociaux de SGSOC. ⁶⁴ C'est pourquoi nous supposons qu'il existe des documents plus spécifiques. Le manque de transparence de la part du gouvernement du Cameroun et de SGSOC nous ont empêché d'obtenir confirmation sur ce point. Les enquêtes de terrain n'ont pas non plus permis d'obtenir ces documents. Par conséquent, il ne nous est pas possible d'établir clairement quelle part des obligations mentionnées ci-dessus SGSOC devait remplir avant la fin du bail de trois ans, c'est à dire avant le 25 novembre 2016.



6. Évaluation de conformité

« Outre la réduction de la dépendance aux importations pour les produits alimentaires de base, les plantations apporteront à la population locale un grand nombre de bénéfices, dont des emplois, des logements, des infrastructures médicales, de l'eau potable et des écoles, tout en sauvegardant l'incroyable biodiversité de cette partie du monde », a déclaré SGSOC dans un communiqué de presse datant de juin 2011.⁶⁵ La société a publié de nombreux autres communiqués de presse et autres documents vantant ses bonnes actions et ce vraisemblablement dans le but de convaincre le monde entier que son projet était bénéfique

pour les communautés. En septembre 2016, le directeur général a écrit à Greenpeace : « Nous vous informons que la société remplit ses obligations conformément au contrat. »⁶⁶

Dans ce chapitre, nous tenterons d'évaluer la mesure dans laquelle SGSOC a rempli les engagements en matière d'investissement social décrits ci-dessus, en nous basant sur les publications de HF/SGSOC, nos observations sur le terrain et les entretiens menés en septembre 2016 avec les membres des différentes communautés.

6.1. Rente foncière, impôts et allocations

Le décret présidentiel de 2013 exige de SGSOC le paiement d'une rente foncière annuelle d'un montant de 198 430 000 francs CFA (302 505 euros). Il semble que la société n'ait pas respecté cette obligation. En septembre 2016, Greenpeace a contacté le trésorier du Département des affaires foncières à Bangem, la capitale de la division de Kupe Muanenguba. Bien que chargé du recouvrement des recettes, ce dernier a admis qu'il ne savait pas que la société SGSOC était supposée payer une rente foncière. Ce n'est qu'une fois que le trésorier a envoyé un avis de mise en recouvrement que SGSOC a payé 10 000 000 francs CFA, montant largement inférieur à la somme due.

En octobre 2016, sept chefs locaux de la subdivision de Nguti, dont quatre siègent au bureau de l'association SGSOC-PAV, ont écrit une lettre au président du Cameroun pour l'informer que la société n'avait pas payé aucun des montants convenus, au cours des trois dernières années.⁶⁷

Selon la convention d'établissement illégale signée entre SGSOC et le gouvernement du Cameroun en 2009, « Pendant une période de 10 ans à partir de la date de production initiale dans la zone, l'investisseur bénéficiera d'une exemption totale de tout impôt, toute taxe et toute obligation quelle qu'elle soit ». ⁶⁸

Malgré cette clause, le « paiement d'un impôt sur les sociétés » était prévu dans la liste des engagements des mémorandums d'entente. L'Étude d'impact environnemental et social 2011 de SGSOC prévoit également un bénéfice annuel de 840 500 000 francs CFA (1,2 million d'euros) en taxes sur la masse salariale.⁶⁹ On ne sait pas si la société a payé ces taxes.

SGSOC a commencé ses activités en août 2010.⁷⁰ Toutefois, au cours des six dernières années, elle n'a pas payé les 50 000 francs CFA par mois dus à chaque village dont les terres lui ont été cédées. Des représentants de quatorze villages ont déclaré à Greenpeace qu'ils n'avaient jamais vu cet argent. Un chef et membre du conseil de SGSOC-PAV (voir chapitre 3) a déclaré qu'à un moment donné, plusieurs chefs avaient menacé de boycotter les réunions du bureau si la société ne payait pas les indemnités. SGSOC aurait alors versé 50 000 francs CFA aux villages.⁷¹ Au moins deux communautés ont reçu des chèques, mais ils ont eu la mauvaise surprise de ne pouvoir les encaisser.⁷² « Nous sommes allés à la banque et nous sommes sentis ridicules. Les employés de la banque nous ont dit que SGSOC n'y avait pas déposé d'argent. Nous n'avons même pas collecté 5 francs », déclare le chef d'Esoki à Greenpeace.⁷³

À Fabe, où SGSOC a exploité une pépinière de 2011 à 2014, la société aurait payé en 2015 un arriéré de 600 000 francs CFA, soit le montant correspondant à une année. La communauté attend toujours les indemnités impayées pour le reste de la période.⁷⁴

Le chef d'Ebanga, l'un des villages ayant récemment retiré son soutien et son accord au projet (voir chapitre 4), déclare que son village a tout simplement refusé de toucher quelque argent que ce soit de la part de SGSOC : « Ils nous ont promis qu'ils donneraient de l'argent aux villages des zones affectées. D'autres villages ont collecté l'argent. Nous, à Ebanga, nous avons refusé de le collecter, car en collectant cet argent, nous nous alignons avec eux, donc nous ne l'avons pas collecté. »⁷⁵

6.2. Emplois

« Le projet emploiera plusieurs milliers de personnes à temps complet une fois pleinement opérationnel [...] » d'après les mémorandums d'entente.⁷⁶ En 2012, le PDG d'Herakles Farms a déclaré : « Une fois pleinement opérationnelle, la société aura besoin d'environ 8 000 employés [...] ». ⁷⁷ La société a déclaré qu'elle s'engageait à embaucher des habitants des villages locaux dans la mesure du possible et que ses salaires les plus bas atteindraient le double du revenu minimum national.⁷⁸



SGSOC a commencé ses activités avec la création d'une pépinière de 10 hectares à Talangaye en août 2010. En juillet 2012, la société a créé deux pépinières supplémentaires à Lipenja I et Fabe dans une zone d'une superficie équivalente à 30 hectares. Une autre pépinière a été créée un peu plus tard au cours de cette même année à Nguti et en décembre, SGSOC a planté quatre pépinières et supprimé plus de 60 hectares de forêt.⁸⁰ En octobre 2016, la société aurait planté 800 hectares de palmiers.⁸¹

Lorsqu'on leur a demandé en septembre 2016 combien de villageois travaillaient ou avaient travaillé pour la société, les représentants de neuf villages ont répondu « aucun ». Cinq autres représentants ont donné des chiffres entre un et trois. Certaines des communautés ont déclaré qu'elles espéraient toujours que la société vienne leur proposer des emplois : « *Nous comptons [...] sur les emplois promis par SGSOC à Ndiba. Il n'est pas trop tard pour nous donner des emplois, nous pouvons être embauchés, pourquoi ne le serions-nous pas ? Nous avons besoin d'emplois. Nous avons besoin de tout ce qu'il est possible d'obtenir pour Ndiba* »⁸².

Là où des personnes ont été embauchées, les emplois étaient concentrés à l'intérieur et aux alentours des villages dans lesquels la société a créé ses pépinières. Les chefs estiment à 80 le nombre de personnes employées à Fabe,⁸³ et 100 à Lipenja I.⁸⁴ Nous n'avons obtenu aucune estimation pour Talangaye et Nguti. La plupart des emplois étaient temporaires et impliquaient des tâches telles que le défrichage et la plantation lors de la création des pépinières. Plusieurs chefs soulignent que ce n'était pas ce qu'ils avaient en tête lorsqu'ils ont signé le memorandum d'entente :

« *Ce n'est pas ce que j'attendais de la part de SGSOC, des emplois de planteurs. Non, je souhaitais des emplois au niveau technique et au niveau du management. Afin que mon peuple se rende compte que ce projet lui appartient. Maintenant je dois aller les voir et leur demander de planter et labourer ? Non ! Ils ont leur propre ferme pour ça.* »⁸⁵

- Mai 2013 : réduction de la main d'oeuvre en raison de la suspension de certaines activités

Dans un communiqué de presse datant du 18 mai 2013, la société SGSOC a annoncé qu'elle avait commencé à réduire et envoyer en congé sa main d'oeuvre de 690 personnes, suite à une ordonnance du Ministère des forêts et de la faune (MINFOF) la sommant de suspendre ses activités d'exploitation forestière.⁸⁶

- Mai 2015 : arrêt des activités dans le département de Ndian

Peu après la signature du décret présidentiel de 2013, le PDG d'Herakles Farms s'est suicidé.⁸⁷ Même s'il semble que SGSOC connaissait déjà des difficultés financières avant cet événement, d'après le président de l'association SGSOC-PAV, c'est à partir de ce moment-là que les investisseurs ont commencé à se retirer : « *Tous les investisseurs avaient confiance en Bruce Wrobel. Ils se sont retirés après son décès. De son vivant, il y avait de l'argent disponible pour le projet* ».⁸⁸ Ensuite, les difficultés financières ont continué. Le 29 mai 2015, la société a décidé de suspendre toute activité dans la division de Ndian, où la majorité des villages est située.⁸⁹ De nombreux employés se sont vus octroyer des certificats d'appréciation et ont été sommés de se rendre au Bureau du travail de la division à Mundemba afin de recevoir une compensation. « *Certaines d'entre nous ont reçu environ 300 000 francs CFA et 70 plants de palmier à huile* », a déclaré l'un des anciens employés lors d'un entretien organisé par Greenpeace en décembre 2015. Toutefois, de nombreux employés licenciés n'ont jamais perçu leurs salaires dus, sans parler de compensation. De nombreuses plaintes ont été déposées auprès du Délégué en charge du travail à Mundemba.

L'un des villageois a expliqué à Greenpeace : « [...] avant SGSOC, j'avais ma propre ferme et à la fin de l'année, j'avais assez d'argent pour vivre et même envoyer mes enfants à l'école. SGSOC est arrivé avec des promesses de sécurité et de salaires mensuels. Maintenant j'ai perdu mon emploi et ma ferme, que vais-je faire maintenant ? »

En septembre 2016, seule une poignée d'employés étaient encore stationnés dans la division de Ndian, afin de garder les pépinières de Fabe et Lipenja I.⁹⁰ Les membres des différentes communautés ne savaient absolument pas si la société allait revenir ou si elle était définitivement partie. Lors d'une réunion organisée en octobre 2016 entre l'administration et les représentants des communautés, le directeur général de SGSOC a déclaré que la société comptait désormais 189 employés et environ 168 contractuels à Nguti. Il a également annoncé son intention de reprendre l'activité dans la division de Ndian en 2017.⁹¹



6.3. Accès à l'eau



© Greenpeace / Jonas Hulsens
Forage d'eau à Lipenja I

La EIES de SGSOC prévoyait l'installation d'un puits dans chaque village au cours des 4 premières années d'activité,⁹² mais cet engagement n'a pas été respecté. En 2016, la société avait installé un forage d'eau dans trois des vingt villages mentionnés dans le décret présidentiel de 2013. Un quatrième village, dans lequel la société avait installé son siège, a reçu de l'argent pour améliorer son réseau de distribution d'eau.

Toutefois, les habitants d'Ebanga se plaignent que les bassins versants existants de Manyemen, Ebanga et Betock ont été endommagés par l'activité de SGSOC. Ils affirment en effet que, lorsque la société a passé sa concession au bulldozer, les déchets émanant des plantations ont envahi les alentours et pollué les bassins versants. D'après les habitants, plusieurs types de maladies se sont développées dans le village depuis.

- Septembre 2011 : création d'un forage d'eau à Fabe

Dans un communiqué de presse, la société déclare avoir créé un forage d'eau à Fabe et désirer continuer à construire des puits dans l'ensemble de sa concession.⁹³ Lorsque Greenpeace a visité la zone concernée en septembre 2016, le forage était en panne. D'après le chef, il a fonctionné à quelques reprises, puis il a arrêté de fonctionner.⁹⁴

Les membres de la communauté de Lipenja I nous ont également signalé un forage abandonné creusé par SGSOC dans leur village. À Mokango Bima, un autre forage creusé par SGSOC était toujours en fonctionnement, mais les villageois se plaignaient que l'eau qui en sortait était « huileuse » et impropre à la consommation.⁹⁵

Des représentants de Manyemen, le village où SGSOC a installé son siège, ont déclaré à Greenpeace que la société leur avait donné de l'argent à deux reprises afin d'améliorer leur système de distribution d'eau.⁹⁶

6.4. Accès à l'éducation

La société SGSOC n'a construit aucune école.

- 11 mars 2012 : distribution de manuels scolaires dans la division de Ndian

SGSOC a donné des manuels et des cahiers à 35 écoles du département de Ndian.⁹⁷ Ce fut la seule action de ce genre et elle n'a pas été étendue au département de Kupe Muanenguba. À Manyemen (département de Kupe Muanenguba), le soutien à l'école locale pour l'année scolaire 2016-2017 a été décrit comme suit : « La société doit passer les champs au bulldozer afin de créer des terrains de football ».⁹⁸



- 22 octobre 2012 : attribution de bourses à 26 étudiants

En octobre, SGSOC a annoncé la création du « Fonds de bourses d'études commémoratif docteur Isidore Timti ». 26 étudiants ont reçu une bourse d'enseignement supérieur couvrant les frais de scolarité, les livres, les frais de logement de déplacements, ainsi qu'un traitement pour la durée totale de leurs études.⁹⁹

Presque la moitié des bourses ont été attribuées à des élèves habitant l'une des 4 zones dans lesquelles la société a installé des pépinières de palmiers.¹⁰⁰ Toutefois, aucun des élèves de neuf villages ayant cédé des terres à la société SGSOC n'a reçu de bourses et il nous a été signalé que sept des bénéficiaires venaient de villages n'ayant cédé aucune terre à la société.¹⁰¹ D'après un article de journal, SGSOC a également décidé de financer la scolarité d'un bébé de Lipenja Il né cette année-là, de la maternelle à l'université.¹⁰²

Dans la lettre mentionnée plus haut, publiée quelques semaines avant que le programme de bourses ne soit annoncé à la presse, le PDG d'Herakles Farms écrivait : « *L'année prochaine, nous accorderons à peu près le même nombre de bourses. Mais surtout, nous garantirons un emploi à tous les étudiants ayant obtenu la bourse après l'obtention de leur diplôme.* »¹⁰³ Toutefois, jusqu'à aujourd'hui, aucune autre bourse d'études n'a été accordée. En outre, dans tous les cas excepté un seul, la promesse d'emploi n'a pas été tenue.¹⁰⁴ L'un des chefs déclare : « L'un des garçons de notre village a étudié la comptabilité et il est déjà diplômé. Mais la société n'a pas honoré sa promesse : le voilà désœuvré. »¹⁰⁵

6.5. Accès aux soins médicaux



© Greenpeace / Jonas Hulsens
Enfants à Esoki

« *Nous pensons commencer la construction des routes, des écoles et des cliniques au cours du premier semestre 2012* », a écrit la société dans un communiqué de presse datant de septembre 2011.¹⁰⁶

Rien ne semble indiquer que SGSOC ait jamais construit la moindre « [...] infrastructure médicale telle qu'un hôpital, un centre de santé ou une pharmacie [...] » ni ne les ait rendus « [...] accessibles à la population locale »,¹⁰⁷ comme promis dans ses différents mémorandums d'entente et comme l'exige le cahier des charges signé avec l'État du Cameroun.

- 2012 : distribution de 3 000 moustiquaires dans les 3 subdivisions

- Mars-avril 2012 : parrainage d'un service de consultations médicales et d'urgence

Parrainé par SGSOC, une organisation camerounaise appelée WecCare Foundation a effectué pendant un mois des consultations, des prescriptions et des opérations médicales dans les centres de santé publics de Talangaye et Ayong dans la division de Kupe Muanenguba ainsi qu'à Lipenja I et Meangwe dans la division de Ndian.¹⁰⁸ L'ancien PDG d'Herakles Farms avait écrit qu'environ 2 500 consultations médicales et plus de 250 opérations auraient lieu.¹⁰⁹ Le site Web de SGSOC fournit des chiffres quelque peu différents : plus de 3 000 consultations et 345 opérations.¹¹⁰ Nous n'avons pas pu vérifier ces chiffres. Aucun des membres ou représentants des 20 communautés avec lesquels Greenpeace a mené des entretiens en septembre 2016 ne nous a indiqué la moindre amélioration de l'accès aux soins résultant de la présence de SGSOC dans la région. Il n'y a qu'à Fabe qu'il nous a été signalé qu'un ancien employé de SGSOC qui exerçait le métier d'infirmier, s'était installé dans le village et continuait à vendre des médicaments.¹¹¹

- Janvier 2013 : fourniture temporaire d'électricité à l'hôpital St. John of God Hospital d'Nguti

Dans un communiqué d'Herakles Farms datant de 2013, la société déclare avoir fourni de l'électricité à l'hôpital St. John of God Hospital de Nguti entre 6:00 et 18:30 pendant une période non spécifiée.¹¹²

6.6. Accès à l'électricité

Excepté l'hôpital de Nguti, aucune communauté ne s'est vue offrir l'accès à l'électricité par SGSOC.

« Ils allaient nous amener la lumière, mais nous n'avons même pas de générateur », déclare un habitant de Mokanga à Greenpeace.¹¹³



6.7. Soutien des petits exploitants

L'URL <http://mybrandworkz.co.uk> mène à un site Web de SGSOC en construction depuis plusieurs mois. Sur ce site Web, SGSOC déclare avoir enregistré 52 cultivateurs sous-traitants et leur avoir fourni 39 754 jeunes plants issus de semences hybrides ainsi qu'une formation, et leur avoir apporté son aide pour la création de trois coopératives de cultivateurs de palmiers à huile. 133 autres cultivateurs propriétaires d'exploitations de palmiers à huile plus anciennes sembleraient être prêts à fournir l'huilerie dès que celle-ci serait opérationnelle.¹¹⁴ Nous n'avons pas pu vérifier ces chiffres.

D'après le chef Lordson d'Ayong, le programme destiné aux petits exploitants a commencé début 2015 et a fourni des jeunes plants aux cultivateurs qui devront les rembourser à hauteur de 1 000 francs CFA par plant.¹¹⁵ Dans la division de Ndian, les membres de la communauté déclarent qu'il ont été fournis gratuitement.¹¹⁶

SGSOC a commencé ses activités trois ans avant s'être vu accorder une concession provisoire pour créer sa plantation. En juin 2012, la société disposait apparemment de 70 000 jeunes plants prêts à être plantés dans les champs.¹¹⁷

Étant donné la lente progression des travaux liés à la plantation, le fait de vendre ou de donner les jeunes plants aux communautés locales était probablement la seule solution pour ne pas les perdre.

6.8. Infrastructures routières

La construction et l'amélioration des routes sont citées par de nombreux membres de la communauté et chefs comme un avantage clé de la présence de SGSOC. Pour l'entreprise, il est nécessaire que les routes soient en bon état pour pouvoir transporter le matériel, les plantes, les fruits, etc. et pour que les employés puissent se déplacer. À Fabe et Lipenja I, des habitants nous ont dit que les routes alentours avaient été entretenues à l'époque où la société avait encore une activité dans les pépinières.¹¹⁸ Des membres de la communauté de Manyemen ont déclaré que les routes créées par la société pour accéder à ses plantations offraient également un meilleur accès à leur ferme à certains cultivateurs.¹¹⁹ Un journal local décrit dans un article comment, fin 2012, SGSOC a déployé de lourds engins afin d'améliorer l'état des routes entre Baduma et Mbakwa-Supe.¹²⁰ Malgré tout, dans la majorité des villages, quand nous avons demandé aux habitants si la société avait fait quoi que ce soit pour améliorer l'état des routes, la réponse était non.



7. Conclusion

Un proverbe africain dit que les mots sont comme des balles : lorsqu'ils s'échappent, on ne peut plus les rattraper. Il en est de même pour les promesses faites par SGSOC.

En novembre 2013, la société SGSOC s'est vue accorder une concession provisoire comprenant les terres de 22 communautés. Dans leur grande majorité, ces communautés n'ont jamais donné leur consentement libre, informé et préalable (CLIP) au projet.

La concession provisoire de SGSOC était accompagné d'un cahier des charges mentionnant les obligations de la société en matière d'investissement social et de développement de la communauté. En raison du manque de transparence, la nature exacte ainsi que la portée de ces obligations restent obscures.

L'enquête de terrain menée par Greenpeace Afrique montre que depuis 2013, SGSOC n'a respecté que très peu des engagements en matière d'investissement social décrits dans les différents mémorandums d'entente ainsi que le cahier des charges signé avec le gouvernement du Cameroun.

Les mauvaises performances, auxquelles viennent s'ajouter les multiples allégations de corruption, remettent en question la bonne foi et les compétences de la direction de la société.

Non seulement SGSOC n'a pas tenu ses promesses et a créé des attentes au sein de la population auxquelles elle n'a pas répondu, mais elle a également détruit les moyens de subsistance des communautés locales. Par conséquent, de moins en moins de personnes soutiennent le projet. En octobre dernier, plusieurs chefs ont écrit au président du Cameroun pour lui annoncer le retrait de leur soutien et leur désaccord concernant le projet de plantation de SGSOC.

Le délai de la concession provisoire obtenu par SGSOC a maintenant expiré. Le gouvernement camerounais peut donc légitimement mettre fin à six ans d'exploitation forestière illégale, de mépris des droits des communautés locales, d'investissements non réalisés et de destruction forestière de la part de la société SGSOC afin de permettre un réel développement qui contribuerait enfin au bien-être des communautés locales.

Greenpeace en appelle au gouvernement camerounais pour :

- ne pas accorder de concession à long terme à la société SGSOC et mettre fin à ce projet catastrophique ;
- s'assurer que justice soit faite pour les travailleurs lésés par la société SGSOC et que cette dernière leur verse des compensations équitables ;
- assurer l'ouverture d'une enquête officielle afin de déterminer la responsabilité de la société SGSOC dans les activités illégales liées à ce projet au cours des 6 dernières années ;
- écouter les demandes des communautés locales et leur permettre d'obtenir des droits sécurisés sur leurs terres ancestrales.



© Greenpeace / Maureen Griset
Entrée de la pépinière de SGSOC à Fabe





© Greenpeace / Jonas Hulsens
Forage d'eau à Mokango



References

- ¹ République du Cameroun. Présidence de la République. 2013. Décret n°2013/416 du 25 novembre 2013 portant attribution en concession provisoire à la société Sithe Global Sustainable Oils Limited, de sept (07) dépendances du domaine national de superficie totale de 13 195 hectares, sises aux lieux-dits « Nguti », « Talangaye », « Manyemen-Ebanga », « Ekita », « Badung », « Ayong » et « Sikam », Arrondissement de Nguti, Département du Kupe-Muanenguba, Région du Sud-Ouest. Disponible à l'adresse : <https://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/785-decret-n-2013-416-du-25-11-2013-attribution-dependances-a-sgso-ltd>; République du Cameroun. Présidence de la République. 2013. Décret N°2013/417 du 25 novembre 2013 portant attribution en concession provisoire à la Société Sithe Global Sustainable Oils Limited, de trois (3) dépendances du domaine national de superficie totale de 1 264 hectares, sises aux lieux-dits « kotti », « Mobenge » et « Lipenja I », Arrondissement de Toko, Département du Ndian, Région du Sud-Ouest. Disponible à l'adresse : <https://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/785-decret-n-2013-416-du-25-11-2013-attribution-dependances-a-sgso-ltd>; République du Cameroun. Présidence de la République. 2013. Décret n°2013/418 du 25 novembre 2013 portant attribution en concession provisoire à la Société Sithe Global Sustainable Oils Limited, de dix (10) dépendances du domaine national de superficie totale de 13 195 hectares, sises aux lieux-dits « Ndiba », « Mokange », « Kuma », « Essoki », « Fabe », « Lipenja II », « Mokango-Bima », « Beboka Village », « Massaka-Bima » et « Iwei », Arrondissement de Mundemba, Département du Ndian, Région du Sud-Ouest. Disponible à l'adresse : <https://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/785-decret-n-2013-418-du-25-11-2013-attribution-dependances-a-sgso-ltd>
- ² Les décrets n°2013/416, 2013/417 et 2013/418 mentionnent 20 lieux : Nguti, Talangaye, Ekita, Badun, Ayong, Sikam, Manyemen-Ebanga, Ikoti, Mobenge, Lipenja I, Ndiba, Mokange, Kuma, Esoki, Fabe, Lipenja II, Mokango Bima, Beboka, Massaka Bima et Iwei. Toutefois, d'après un décret datant de 1967 dédié à la création de la subdivision de Nguti, Ebanga est un village distinct de Manyemen. En outre, des villageois de Babensi II déclarent que les terres cédées par le village d'Ekita leur appartiennent, d'où le nombre de 22. Enfin, il a été signalé que des terres appartenant à une 23e communauté, Mukualibe, étaient incluses dans la parcelle de Sikam, mais nous n'avons pu vérifier cette allégation.
- ³ Herakles Farms. 2013. Herakles Farms répond aux rapports récents concernant son projet au Cameroun. 27 février 2013. Disponible à l'adresse : <http://web.archive.org/web/20150415085518/http://heraklesfarms.com/news.html>
- ⁴ Dupuy J. et Bakia M. A. 2013. Report fact finding mission on Herakles Farms (SGSOC) oil palm plantation project, February 2013. s.l., Programme for the Sustainable Management of Natural Resources (PSMNR). Disponible à l'adresse : https://cameroonveritas.files.wordpress.com/2013/04/03_01_2013_report-fact-finding-mission-sgsoc.pdf; Nelson J. et Lomax T. 2013. "They want to take our bush". An independent assessment of processes to obtain the Free, Prior and Informed Consent (FPIC) from communities in the Mundemba and Nguti Subdivisions in South West Cameroon, for palm oil developments overlapping their customary territories. The case of Herakles/SGSOC. Discussion document circulating for comments. Moreton-in-Marsh, Forest Peoples Programme (FPP). Disponible à l'adresse : <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2013/07/fpp-fpic-herakles-final-july-18-web.pdf>
- ⁵ SG Sustainable Oils Cameroon PLC et la République du Cameroun. 2009. Convention d'établissement datant du 17 septembre 2009 de et entre la République du Cameroun et SG Sustainable Oils Cameroon PLC. Disponible à l'adresse : <https://cameroonveritas.files.wordpress.com/2011/08/sgsoc-convention1.pdf>; Fon Achobang C., Nguiffo S. et Schwartz B. 2013. SG Sustainable Oils Cameroon PLC (SGSOC) dans la Région Sud-Ouest du Cameroun, p. 355-371 dans : Colchester M. et Chao S. Conflict or consent. The oil palm sector at a crossroads. Moreton-in-Marsh/Bogor/Jakarta, FPP/Sawit Watch/TUK Indonesia, p. 365. Greenpeace Afrique. 2016. Herakles Farms/SGSOC : histoire d'un projet d'huile de palme destructeur au Cameroun. Disponible à l'adresse : http://www.greenpeace.org/africa/Global/africa/Forests/Heracles-Farm/FR%20Rapport%20HERAKLES%20FARMS-SGSOC%20projet%20destructeur_web.pdf
- ⁶ "[...] this Company will give employment to our sons and daughters, improve the standards of living of the village communities in providing public utilities, clinics, schools, access roads, scholarships and above all, pay taxes to Government and the Councils". Procès verbal d'une réunion avec toutes les parties prenantes concernant le projet de plantation de palmiers à huile de la société Sithe Global organisée à Mundemba, 27/06/08.
- ⁷ Ex.: le mémorandum d'entente entre les indigènes (sic) de Mundemba et de la subdivision de Toko et SG Sustainable Oils Cameroon LTD. Mundemba. 30 juillet 2010; mémorandum d'entente entre les indigènes (sic) de la subdivision de Nguti et SG Sustainable Oils Cameroon LTD, Nguti, 27 juillet 2010.
- ⁸ Les conversions données dans ce résumé introductif sont basées sur le taux de conversion au moment des faits. Selon ce taux de conversion, les prix s'élèvent environ à 1 000 francs CFA par hectare, soit environ 1,50 euros.
- ⁹ D'après l'article 4 : « L'Etat du Cameroun se réserve le droit de résilier la présente concession si, à l'expiration du délai de trois (03) ans visé à l'article 1 ci-dessus, le concessionnaire n'a pas effectivement réalisé les investissements prévus dans le cahier de charges y afférent. »
- ¹⁰ L'article 10 (3) du décret n° 76-167 du 27 avril 1976 établit les termes et conditions de la gestion des propriétés privées de l'État : « Il [le préfet] ne peut proposer que des baux emphytéotiques pour les étrangers ayant mis en valeur une dépendance du domaine national. »
- ¹¹ "Just promises, promises, promises. Promises until the elders here will have all died, without eating, without even a drink from SGSOC. So we can say this is a promising company, not SGSOC. We were waiting for the fattest bone. Now we are dying, and the fattest bone is not coming." Greenpeace. 2016. Entretien avec des habitants de Lipenja II. 13 septembre 2016.
- ¹² "Direct communication and negotiation with land owners and local population when securing land bank." Herakles Farms. 2013. Investment Opportunity. p. 18. Disponible à l'adresse : <http://docplayer.net/4265073-Investment-opportunity.html>
- ¹³ "The concrete agreement has not been made by us here. There is no agreement made with the villagers, it is only made by other people up there, in their offices." Greenpeace. 2016. Entretien avec des habitants de Ndiba. 12 septembre 2016.
- ¹⁴ "We know the land which we have to give them. But we have not given them. We showed them the land, but we have not yet given it to them." Greenpeace. 2016. Entretien avec des habitants de Mobenge. 12 septembre 2016.
- ¹⁵ "[...] existing farms and communities will remain, and land is being set aside for their expansion." Herakles Farms. Loc. Cit.
- ¹⁶ "They entered into people's farms and they started making their traces. [...] They destroyed even some farms. And up till now I think they have not paid the compensation for those farms." Greenpeace. 2016. Entretien avec des habitants d'Ebanga. 15 septembre 2016.
- ¹⁷ "Provide thousands of jobs for decades – in a region with currently very high unemployment." Herakles Farms. Op. Cit. p. 4.



- ¹⁸ “As a result of financial difficulties, SGSOC cut down their workforce 2 years ago. Initially they had close to 600 workers, but that number has actually dropped.” Greenpeace. 2016. Entretien avec le chef Lordson Asek Akum (Ayong). Kumba. 17 septembre 2016.
- ¹⁹ “Extensive social programs include college scholarships and community development programs.” Herakles Farms. Loc. Cit.
- ²⁰ “They gave scholarships to some children, but I don’t know whether those children are from villages involved in the concessions area. In my own village, I haven’t seen any child that has been given a scholarship.” Greenpeace. 2016. Entretien avec le chef Motto Divine Ngoe (Ndiba). Kumba. 10 septembre 2016.
- ²¹ “Building public infrastructure including roads, hospitals and schools.” Herakles Farms. Loc. Cit.
- ²² “They made a promise of the road and they decided to give our own children employment, which they have never fulfilled. Nothing.” Greenpeace. 2016. Entretien avec le chef Okanda Alex Ekpeni (Esoki). Kumba. 10 septembre 2016.
- ²³ “Contributions to community schools, hospitals, clean water facilities and community programming.” Herakles Farms. Op. Cit. p. 18.
- ²⁴ “They started with some of the conditions, like digging a water borehole. Water came out for a few times and after that it is no more coming out.” Greenpeace. 2016. Entretien avec le chef Philip Wangoe (Fabe). Mundemba. 12 septembre 2016.
- ²⁵ Lettre de Greenpeace Afrique à Jonathan Johnson-Watts (président directeur général de SGSOC). 26 juillet 2016 ; e-mail de Greenpeace Afrique à Blessed Okole (directeur général de SGSOC). 31 août 2016.
- ²⁶ Voici la réponse que nous avons obtenue : “As you point out in your text we have a land contract with the Government of Cameroon that commits SGSOC to certain obligations. Please be aware that the company is fulfilling its obligations as per the contract. If you would like to we can arrange for you to meet the Government of Cameroon with us to hear directly from them on the fulfilment [sic] of the contractual obligations.” Comme indiqué dans votre texte, nous avons signé un accord avec le gouvernement du Cameroun qui impose certaines obligations à SGSOC. Nous vous informons que la société remplit ses obligations conformément au contrat. Si vous le souhaitez, nous pouvons organiser une rencontre avec des membres du gouvernement du Cameroun et des membres de notre société afin que vous puissiez constater directement que nous remplissons bien nos obligations contractuelles (notre traduction) E-mail de Blessed Okole (directeur général de SGSOC) à Greenpeace Afrique. 1er septembre 2016. La lettre de Blessed Okole (directeur général de SGSOC) à Greenpeace Afrique contenait également une invitation à se rencontrer. 16 juillet 2016.
- ²⁷ E-mail de Greenpeace Afrique à Blessed Okole (directeur général de SGSCOC). 2 septembre 2016.
- ²⁸ E-mail de Greenpeace Afrique à Blessed Okole (directeur général de SGSCOC). 9 septembre 2016 ; e-mail de Greenpeace Afrique à Blessed Okole (directeur général de SGSCOC). 26 septembre 2016.
- ²⁹ S.a. 2015. « Oil Palm Production: Ministerial Committee Inspects Sites In SW ». Cameroon Tribune.12 février 2015. Consulté le 20 juillet 2016 sur le site :http://cameroon-tribune.cm/index.php?option=com_content&view=article&id=87916:oil-palm-production-ministerial-committee-inspects-sites-in-sw&catid=2:economie&Itemid=3 ; s.a. 2016. « SG-SOC corporation is gradually taking root ». La Lettre Economique du Cameroun. Numéro 0034. Janvier 2016, p. 7 ; Sylvester A., 2016. « Cameroon: Palm Production. High Producing Oil Mill Soon in South West ». AllAfrica. 1er février 2016. Consulté le 10 février 2016 sur le site <http://allafrica.com/stories/201602012842.html>
- ³⁰ Lettre de Greenpeace Afrique à Janvier Oum Eloma (Directeur Général pour la Panification et l’aménagement du territoire, MINEPAT). 26 juillet 2016.
- ³¹ Voir article 12 du décret n°76-166 du 27 avril 1976 établissant les termes et conditions de la gestion des terres nationales.
- ³² Voir article 9 (1) du décret n°76-166 du 27 avril 1976 établissant les termes et conditions de la gestion des terres nationales.
- ³³ “[...] to have oversight and ensure effective implementation of the commitments in the Memorandae [sic] of Understanding, Common Commitments and future agreements entered into between Herakles Farms (SGSOC) and the project affected villages”. Herakles Farms. 2013. Herakles Farms Frequently Asked Questions (FAQs) by General Public (Updated: 28 February 2013). Disponible à l’adresse : <http://web.archive.org/web/20140327205053/http://heraklesfarms.com/docs/GeneralPublicFAQFeb2013.pdf>
- ³⁴ Greenpeace. Entretien avec le chef Akum Basua Benson (Sikam). Kumba. 16 septembre 2016.
- ³⁵ Herakles Farms. Op. Cit.
- ³⁶ Greenpeace. Op. Cit.
- ³⁷ “They only tell us the meeting is tomorrow. This does embarrass us. What do we have in our mind? We are not able to express ourselves in the meeting! We are informed too late and that is why we are always embarrassed on their meetings.” Entretien avec le chef Okanda Alex Ekpeni (voir note 22).
- ³⁸ Entretien avec le chef Lordson Asek Akum (voir note 18).
- ³⁹ Entretien avec le chef Akum Basua Benson (voir note 34).
- ⁴⁰ Nguiffo S. et Sonkoue Watio M., 2015. Agro-industrial investments in Cameroon Large-scale land acquisitions since 2005. Londres. Institut international pour l’environnement et le développement (IIED), p. 48 et p. 54. Disponible à l’adresse : <http://pubs.iied.org/pdfs/17571IIED.pdf>
- ⁴¹ Forest Peoples Programme. Consentement libre préalable et éclairé. <http://www.forestpeoples.org/fr/guiding-principles/free-prior-and-informed-consent-fpic> [consulté le 22 novembre 2016]
- ⁴² Fon Achobang C., Nguiffo S. et Schwartz B. Op. Cit. p. 362.
- ⁴³ H&B Consulting. 2011. Environmental and social impact assessment report prepared for SG Sustainable Oils Cameroon. s.l. SG Sustainable Oils Cameroon Limited, p. 32. Disponible à l’adresse :<https://cameroonveritas.files.wordpress.com/2011/10/sgsoc-esia-original.pdf>



- ⁴⁴ The Land and Investments Group - Sciences Po Law Clinic. 2014. Analysis of Some Contested Legal Issues Regarding the Herakles Farms/SGSOC's Oil Palm Plantation Project in Cameroon. p. 21. Consulté le 14 août 2016 à l'adresse : <http://www.sciencespo.fr/ecole-de-droit/sites/sciencespo.fr/ecole-de-droit/files/Analysis%20of%20Some%20Contested%20Legal%20Issues%20Reviewed%20FINAL%20VERSION.pdf>
- ⁴⁵ Nguiffo S., 2003. Dispossessed at All Costs? Remarks on the Process of Allocating Land to SGSOC in Nguti Sub-Division. Centre pour L'Environnement et le Développement (CED) et RELUFA. Consulté le 27 avril 2016 à l'adresse : http://www.relufo.org/documents/201310_Dispossessedatallcosts.pdf
- ⁴⁶ Dupuy J. et Bakia M. A., 2013. Cit.
- ⁴⁷ Nelson J. et Lomax T. Op. Cit. p. 14.
- ⁴⁸ Ibid. p. 19.
- ⁴⁹ "The assessment found that almost no communities in the Herakles/SGSOC development area have given their Free, Prior and Informed Consent to the development of a commercial palm oil plantation on their customary lands." Ibid. p. 20.
- ⁵⁰ Ex. Greenpeace. 2016. Entretien avec le chef Njuma Etana (Kuma). Mundemba. 14 septembre 2016 ; entretien avec des habitants de Lipenja II (voir note 11).
- ⁵¹ "[...] donated food to 1,700 households in 38 villages located in the Nguti subdivision of Kupe- Muanenguba and in Mundemba and Toko in Ndian. In total, 11 tons of rice and 10 tons of fish were distributed to more than 8,000 individuals in the Nguti, Mundemba and Toko areas".⁵¹ Some community members describe these kind of gifts as manoeuvres to influence decision making: "What I saw was just influence, they were influencing the community members, by giving those gifts, so that they can convince some of them to sign for them that they have given the land. That is the means they use." Herakles Farms. 2013. Herakles Farms Initiates Programs To Meet Community Health And Social Needs. 16 janvier 2013. Consulté le 20 juillet 2016 à l'adresse : <http://www.prnewswire.com/news-releases/herakles-farms-initiates-programs-to-meet-community-health-and-social-needs-187075331.html>
- ⁵² "What I saw was just influence, they were influencing the community members, by giving those gifts, so that they can convince some of them to sign for them that they have given the land. That is the means they use." Greenpeace. 2016. Entretien avec des habitants d'Ikoti. 11 septembre 2016.
- ⁵³ "[...] the company's method of land acquisition and approach to the ceaseless complaints of the communities since it came on our land has left a very bad taste in our mouths." Lettre du chef Fobia Julius V, du chef Ejuba Joseph, du chef Abel Ekwe, du chef Nhuasoh Abia, du chef Akum Basua, du chef Asek Lordson et du chef Tambe John Bitu au président de la République du Cameroun. 25 octobre 2016.
- ⁵⁴ Herakles Farms. 2013. Herakles Farms Frequently Asked Questions (FAQs) by General Public (Updated: 28 février 2013). p. 4.
- ⁵⁵ En particulier le blog Cameroonveritas : <https://cameroonveritas.wordpress.com/>
- ⁵⁶ Au moins un document suggère qu'il existait un mémorandum d'entente antérieur ayant été rejeté par les communautés dans une déclaration datée du 25 juin 2016. « Nous, les chefs et la population de la division de Ndian et de la subdivision Nguti, toutes deux situées dans la zone du projet, déclarons par la présente notre décision de rejeter le mémorandum d'entente signé avec les représentants de la société SGSOC. » La raison donnée par les chefs était que SGSOC « [...] était en cours de négociations avec le gouvernement du Cameroun pour une demande de bail à long terme concernant une portion de terres qui, s'il elle lui est accordée, privera la population de terres agricoles en jachère, ainsi que de surfaces forestières pour une éventuelle extension des terres agricoles, et soulignerait le manque de considération pour l'écosystème. » Déclaration commune des chefs et populations de la division de Ndian et de la subdivision de Nguti, situées dans la zone convoitée par la société Sithe Global Sustainable Oils, Cameroun (SGSOC) pour son projet d'ouverture d'une plantation de palmiers à huile. 2010.
- ⁵⁷ Bien que ce cahier des charges diffère de celui de 2011 sur quelques passages, en ce qui concerne les engagements en matière d'investissement social, il est identique.
- ⁵⁸ E-mail de Greenpeace Afrique à Blessed Okole (directeur général de SGSCOC). 2 septembre 2016.
- ⁵⁹ "Few local people believed that such documents constituted agreements by communities to hand over land to Herakles/SGSOC, since people had not yet been informed of the company's exact plans for the places where they lived" Nelson J. et Lomax T. Op. Cit. p. 17.
- ⁶⁰ "Right up until today we don't have any document according to which we, the community members here, have signed that we have given our land to these people." Greenpeace. 2016. Entretien avec des habitants d'Ikoti. 11 septembre 2016.
- ⁶¹ "We have no agreement with SGSOC. We never got any paper with them. We know the land which we have to give them. But we have not given them. We showed them the land, but we have not yet given it to them." Entretien avec des habitants de Mobenge (voir note 14).
- ⁶² "We have never sat and agreed for a thing they have to do in this forest or for this village. We have never had an agreement with them. We have never sat together [...]. They only come and say: 'We have done this and done this', but we have not gone to an agreement with them, for what they have to do." Entretien avec des habitants de Lipenja II (voir note 11).
- ⁶³ "The concrete agreement has not been made by us here. There is no agreement made with the villagers, it is only made by other people up there, in their offices." Entretien avec des habitants de Ndiba (voir note 13).
- ⁶⁴ La majorité des villages dont les représentants ont signé le mémorandum d'entente de 2010 n'ont finalement pas cédé leurs terres pour la concession provisoire. Le titre « Droits des communautés vivant au sein de la concession » du cahier des charge de 2013 suggère que les obligations d'investissement social ne concernent que les communautés dont les terres sont incluses dans la concession provisoire. République du Cameroun. Région du Sud Ouest. Division Kupe Muanenguba. Bureau du préfet, Bangem. 2013. - « Cahiers des Charges établi entre l'État du Cameroun représenté par le Préfet de la division Kupe Muanenguba et SG Sustainable Oils Cameroon Ltd (SGSOC), ci-après dénommée la Société, pour l'exploitation de parcelles de terres nationales dans la division de Kupe Muanenguba ».
- ⁶⁵ "In addition to reducing dependence on imports for this food staple, the plantations will deliver a whole range of benefits for the local population, including jobs, housing, health clinics, clean water and schools, while safeguarding the incredible biodiversity of this part of the world" Herakles Farms. 2011. Herakles Farms develops sustainable palm oil plantations in Cameroon and Ghana. 15 juin 2011. Disponible à l'adresse : <http://web.archive.org/web/20150405151914/http://heraklesfarms.com/docs/PressRelease6-15-2011.pdf>



- ⁶⁶ “Please be aware that the company is fulfilling its obligations as per the contract.” E-mail de Blessed Okole (directeur général de SGSOC) à Greenpeace Afrique. 1er septembre 2016.
- ⁶⁷ Lettre du chef Fobia Julius V, du chef Ejuba Joseph, du chef Abel Ekwe, du chef Nhuasoh Abia, du chef Akum Basua, du chef Asek Lordson et du chef Tambe John Bitu au président de la République du Cameroun. 25 octobre 2016.
- ⁶⁸ “For a period of 10 years from the Initial Production Date of the Production Area, Investor shall enjoy a total exemption from any and all existing and future Taxes and Duties whatsoever” Art. 11 de la convention d’établissement de SGSOC (voir note 5).
- ⁶⁹ H&B Consulting. 2011. Op. Cit. p. 228.
- ⁷⁰ Bien qu’il n’ait publié aucune EIES, en août 2010 SGSOC a créé une première pépinière de 10 hectares à Talangaye. Greenpeace. 2016. Entretien avec le chef Atem Ebako. Kumba. 17 septembre 2016.
- ⁷¹ Entretien avec le chef Akum Basua Benson (voir note 34).
- ⁷² Entretien avec des habitants de Lipenja II (voir note 11) ; entretien avec le chef Okanda Alex Ekpeni (voir note 22).
- ⁷³ “We went to the bank and felt like fools. The people said that SGSOC has not deposited any money. We’ve never collected even a 5 francs” Ibid.
- ⁷⁴ Entretien avec le chef Philip Wangoe (voir note 24).
- ⁷⁵ “They have promised that they would be giving some money to project affected areas. Other villages have collected. We of Ebanga we have refused to collect, because by collecting you show that you are aligning with them, so we have not collected” Greenpeace. 2016. Entretien avec le chef Tambe John Bitu (Ebanga). Limbe. 18 septembre 2016.
- ⁷⁶ “The project will employ several thousand full time permanent employees once fully operational [...]” Mémoire d’entente entre les indigènes (sic) de Mundemba et de la subdivision de Toko et SG Sustainable Oils Cameroon LTD. 2010. p. 3 ; mémoire d’entente entre les indigènes (sic) de la subdivision de Nguti et SG Sustainable Oils Cameroon LTD. 2010. p. 2.
- ⁷⁷ “Once fully operational, the organization will require approximately 8,000 employees [...]” Wrobel B., 2012. Lettre ouverte de Bruce Wrobel, PDG d’Herakles Farms en réponse au rapport publié en septembre 2012 par l’Oakland Institute intitulé « Comprendre les accords d’investissement foncier en Afrique », avec pour sous-titre « ...La tromperie d’Herakles Farms au Cameroun ». 16 septembre 2012. Disponible à l’adresse : <http://web.archive.org/web/20150331183545/http://heraklesfarms.com/docs/916OpenLetterBWrobel.pdf>
- ⁷⁸ Herakles Farms. 2013. Herakles Farms Frequently Asked Questions (FAQs) by General Public (Updated: 28 février 2013). p. 6.
- ⁷⁹ Herakles Farms. 2012. Herakles Farms Announces Update on Its Cameroon Palm Oil Subsidiary SGSOC. 12 juillet 2012. Consulté le vendredi 7 octobre 2016 à l’adresse : <http://www.prnewswire.com/news-releases/herakles-farms-initiates-programs-to-meet-community-health-and-social-needs-187075331.html>
- ⁸⁰ Wrobel B. Op. Cit. ; Fon Achobang C., Nguiffo S. et Schwartz B. Op. Cit. p. 355.
- ⁸¹ Besingi N., 2016. Report of the General Concertation Meeting on SGSOC, Mundemba, 19 octobre 2016. Mundemba. 22 octobre 2016.
- ⁸² “We are wanting [...] the employment of the people of Ndiba with SGSOC. It’s not that we are too late to be employed, we can be employed, why should we not be employed then? We need employment. We need everything possible for Ndiba” Entretien avec des habitants de Ndiba (voir note 13).
- ⁸³ Entretien avec le chef Philip Wangoe (voir note 24).
- ⁸⁴ Greenpeace. 2016. Entretien avec des habitants de Lipenja I. 11 septembre 2016.
- ⁸⁵ “It’s not one of the reasons I wanted to get SGSOC for, to get planters. No, the kind of employment I wanted was employment on technician level and management level. So that my people would see that this project is their project. Now if you go and ask my community members to become planters, labourers? No! They have their farms to do that.” Greenpeace. 2016. Entretien avec le chef Atem Ebako. Kumba. 17 septembre 2016.
- ⁸⁶ Herakles Farms. 2013. Herakles Farms suspends Cameroon operations in compliance with the recently issued stoppage order from the Ministry of Forestry & Wildlife (MINFOF). 18 mai 2013. Consulté à l’adresse : <http://web.archive.org/web/20150416221258/http://www.heraklesfarms.com/docs/HeraklesFarmsMINFOFOrderPressRelease18May2013.pdf>
- ⁸⁷ Delevingne L., 2014. « The life and death of a master of the universe ». CNBC. 8 juin 2014. <http://www.cnn.com/2014/05/28/how-the-suicide-of-a-blackstone-executive-shows-the-difficulties-of-doing-well-and-doing-good.html> [consulté le 5 juillet 2016].
- ⁸⁸ “All the investors believed in Bruce Wrobel. They left when he died. When he was alive, money was available for the project” Greenpeace. 2016. Entretien avec le chef Atem Ebako. Kumba. 17 septembre 2016.
- ⁸⁹ SEFE. 2015. Herakles Abandons All Operations in Mundemba And Toko Concessions Area. 31 mai 2015. Disponible à l’adresse : <http://afjn.org/documents/2015/06/4809.pdf>
- ⁹⁰ Entretien avec des habitants de Lipenja I (voir note 84) ; entretien avec le chef Philip Wangoe (voir note 24).
- ⁹¹ Besingi N., Op. Cit.
- ⁹² H&B Consulting. 2011. Op. Cit. p. 227.
- ⁹³ Herakles Farms. 2011. Herakles Farms Releases Environmental & Social Impact Assessment, Launches Social Infrastructure Program. 14 septembre 2011. Disponible à l’adresse <http://web.archive.org/web/20150507003747/http://www.heraklesfarms.com/news.html>
- ⁹⁴ Entretien avec le chef Philip Wangoe (voir note 24).



- ⁹⁵ Greenpeace. 2016. Entretien avec des habitants de Mokango. 11 septembre 2016.
- ⁹⁶ Greenpeace. 2016. Entretien avec Bisong John Bisong, Longason Thomas et Moore John Targang. Manyemen. 15 septembre 2016.
- ⁹⁷ Herakles Farms. 2012. SGSOC donates materials to schools in Ndian Division. 23 mars 2012. Consultable à l'adresse : <http://web.archive.org/web/20150507003747/http://www.heraklesfarms.com/news.html> ; SG SOC. Community. SG SOC. <http://mybrandworkz.co.uk/community-2/> [consulté le 26 octobre 2016]
- ⁹⁸ "We expect the company to come and bulldoze the field to prepare football fields." Entretien avec Bisong John Bisong, Longason Thomas et Moore John Targang (voir note 96).
- ⁹⁹ Herakles Farms. 2012. Twenty-Six Students Awarded Scholarships for University. 22 octobre 2012. Consultable à l'adresse : <https://appablog.wordpress.com/2012/10/22/cameroon-twenty-six-students-awarded-scholarships-for-university/>. Dans sa lettre ouverte publiée quelques semaines plus tôt, le PDG d'Herakles Farms Bruce Wrobel mentionnait 27 bourses (voir note 77).
- ¹⁰⁰ Herakles Farms. 2012. Cameroon: Twenty-Six Students Awarded Scholarships for University. 22 octobre 2012. Consulté le 19 octobre 2016 à l'adresse : <https://appablog.wordpress.com/2012/10/22/cameroon-twenty-six-students-awarded-scholarships-for-university/>
- ¹⁰¹ Ibid.; Herakles Farms. Herakles Farms Congratulates the 26 winners of its first annual Dr. Isidore Memorial Scholarship Fund. 22 Octobre 2012. Retrieved from: https://www.google.de/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwj175Lu-vb3QAhuBWhoKHbbuBQEQFggwMAQ&url=http%3A%2F%2Fxa.yimg.com%2Fkq%2Fgroups%2F19139358%2F1959646451%2F-name%2FHF%2BAD%2B1%2BEnglish%2BFinal%2B&usq=AFQjCNGYW7G_iDBFDKSqkT6Bx2422Gz3ZA&bvm=bv.139250283,d.d2s
- ¹⁰² S.a. 2012. « Herakles Farms (SG-SOC) Health Initiative Saves Premature Baby ». Cameroon Postline. 5 septembre 2012. <http://www.cameroonpostline.com/herakles-farms-sg-soc-health-initiative-saves-premature-baby/> [consulté le 7 octobre 2016]
- ¹⁰³ Voir note 77.
- ¹⁰⁴ L'un des bénéficiaires de Manyemen travaillait apparemment pour SGSOC en tant que comptable en septembre 2016. Entretien avec Bisong John Bisong, Longason Thomas et Moore John Targang (voir note 96).
- ¹⁰⁵ "Our village's son did accountancy, he has already graduated. But the company has not fulfilled its original engagements: the boy is idle". Entretien avec le chef Njuma Etana (voir note 50).
- ¹⁰⁶ "The development of roads, schools and health clinics is expected to commence in the first half of 2012" Herakles Farms. 2011. Herakles Farms Releases Environmental & Social Impact Assessment, Launches Social Infrastructure Program (voir note 93).
- ¹⁰⁷ «[...] medical facilities such as hospitals, health centers, pro-pharmacies [...]» - "[...] available to the local population". Cahiers des Charges établi entre l'État du Cameroun représenté par le Préfet de la division Kupe Muanenguba et SG Sustainable Oils Cameroon Ltd (SGSOC), ci-après dénommée la Société, pour l'exploitation de parcelles de terres nationales dans la division de Kupe Muanenguba (voir note 64).
- ¹⁰⁸ Herakles Farms. 2012. Herakles Farms Announces Update on Its Cameroon Palm Oil Subsidiary SGSOC (voir note 79) ; Entretien avec le chef Lordson Asek Akum (voir note 18) ; Entretien avec le chef Njuma Etana (voir note 50).
- ¹⁰⁹ Wrobel B. Op. Cit.
- ¹¹⁰ SG SOC > Community. SG SOC. <http://mybrandworkz.co.uk/community-2/> [accessed 26 October 2016]
- ¹¹¹ Entretien avec le chef Philip Wangoe (voir note 24).
- ¹¹² Herakles Farms. 2013. Herakles Farms Initiates Programs To Meet Community Health And Social Needs (voir note 51)
- ¹¹³ "They would bring us light, but we don't even have a generator" Entretien avec des habitants de Mokango (voir note 95).
- ¹¹⁴ Herakles Farms. Op. Cit. ; entretien avec Bisong John Bisong, Longason Thomas et Moore John Targang (voir note 96). Thomas Longason est un employé de SGSOC chargé de la coordination du programme destiné aux petits exploitants.
- ¹¹⁵ Greenpeace. 2016. Entretien avec le chef Ejuba Ewane Joseph (Babensi II). Limbe. 17 septembre 2016 ; entretien avec le chef Lordson Asek Akum (voir note 18).
- ¹¹⁶ Entretien avec des habitants de Mokango (voir note 95) ; entretien avec le chef Philip Wangoe (voir note 24).
- ¹¹⁷ Herakles Farms. 2012. Herakles Farms Announces Update on Its Cameroon Palm Oil Subsidiary SGSOC (voir note 79).
- ¹¹⁸ Entretien avec des habitants de Lipenja I (voir note 84) ; entretien avec le chef Philip Wangoe (voir note 24).
- ¹¹⁹ Entretien avec Bisong John Bisong, Longason Thomas et Moore John Targang (voir note 96).
- ¹²⁰ Adams B. « Kumba-Nguti Road Accessible Again ». Cameroon Postline. 9 décembre 2012. <http://www.cameroonpostline.com/kumba-nguti-road-accessible-again/> [consulté le 19 octobre 2016]





In South Africa:
293 Kent Avenue, Randburg,
South Africa

In Democratic Republic of
Congo:
9, avenue du Port,
Commune de la Gombe,
Kinshasa,
République Démocratique
du Congo

iafrica@greenpeace.org
www.greenpeaceafrica.org/en

